

Mémoire Vécu des patients après prostatectomie radicale laparoscopique robot assistée : 6 mois de transition. Une étude phénoménologique.

Auteur : MICHAUX, Aude

Promoteur(s) : 31633; 23672; 31634

Faculté : Faculté de Médecine

Diplôme : Master en sciences infirmières, à finalité spécialisée en pratiques avancées

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/27056>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

A l'attention du comité d'éthique

Liège, le 6 novembre 2025

Comité d'Ethique
412

Mme A. JONAS
Présidente

Secrétariat
comite.ethique@citadelle.be

Mme A. Loria
Tél : 04/321.69.35

Titre : De l'hôpital à la maison, expériences vécues après prostatectomie radicale robot-assistée

VREF : 2025-489
NREF : TFE2025-20

Le Comité d'Ethique a examiné votre demande d'avis.

C'est avec plaisir que nous vous informons que nos membres **ont émis un avis favorable/n'ont pas d'objection éthique** à la réalisation de votre travail de fin d'étude dans notre institution.

Cependant, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le consentement est clair : la période de récolte est entre janvier et juin 2026. Toutefois, il faudrait préciser à quel moment la chercheuse contactera les patients : 6 mois post intervention ou entre 1 à 6 mois post intervention ?
- Avant le retour au domicile, l'étudiant explique et récolte le consentement signé ainsi que les données pour contacter le patient environ 6 mois plus tard ?

Dès que vous aurez terminé, nous vous remercions déjà de nous faire parvenir un exemplaire de votre travail.

Nous vous prions de croire, Monsieur, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

Mme Alexa JONAS
Présidente



Par la présente, nous confirmons que notre Comité d'Ethique fonctionne dans le respect de la loi du 7 mai 2004 ainsi que selon les règles de "bonne pratique clinique" ou "good clinical practice" appliquées depuis juillet 1991 dans la Communauté Européenne et selon les règles de l' "International Conference on Harmonisation of technical requirements for registration of pharmaceuticals for human use" (ICH Steering Committee du 1^{er} mai 1996).

Le Comité a décidé que "le Président (et en son absence le vice-président) a, sans consulter les autres membres de la commission, l'autorité de prendre une décision concernant l'approbation de toute information complémentaire (par exemple sous forme d'amendements, des changements administratifs, les événements indésirables, ASO). S'il pense qu'il est un point quelconque d'une importance majeure, cette information sera mise à l'ordre du jour de la première réunion suivante."

Cela signifie que les documents susmentionnés ont été examinés par LE PRÉSIDENT SEULEMENT.

Le présent document est uniquement envoyé par e-mail.